

GUIDE DE L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF.

Volet aide aux devoirs.

I - Qu'est-ce que l'accompagnement éducatif ?

Il est né d'une évidence et d'une nécessité : celle de permettre à tous les élèves de s'approprier un enseignement qui leur est dispensé dans le cadre de la classe. En effet, si les programmes sont nationaux, et donc communs à l'ensemble des publics scolaires, les conditions de travail à la maison ne sont pas les mêmes pour tous les enfants. Le principe de « l'école après l'école » répond à ce souci de l'institution de garantir l'égalité des chances.

En instaurant une aide aux devoirs, les établissements permettent à ceux qui n'en ont pas la possibilité chez eux de bénéficier d'un cadre approprié pour faire leurs devoirs et de recevoir, si nécessaire, une aide en cas de difficultés. Or, cette aide ne peut être vraiment efficace qu'à une condition : que les parents soient convaincus de l'efficacité d'un tel dispositif et soutiennent les enfants dans leur démarche volontaire pour s'inscrire à cet accompagnement.

En effet, il ne faut pas perdre de vue que c'est la personnalité de l'enfant que l'on construit dans sa globalité, et que le but essentiel de cette mise en place reste, en premier lieu, **sa réussite scolaire**.

Dans ce cadre, l'accompagnement éducatif vise à « l'appropriation » des contenus et des méthodes découverts en classe. Cela signifie que l'élève est parvenu à une étape où il comprend, assimile et réinvestit ce qui a été vu en cours. Par conséquent, en aucun cas, il n'est « un cours après le cours ». Cela ne signifie pas pour autant qu'un enfant qui rencontre des difficultés de compréhension pour faire ses devoirs ne pourra pas bénéficier d'explications sur les contenus mais cette aide se fera au fur et à mesure que se présentent les obstacles, comme s'il était seul devant son livre ou son cahier. C'est pour cette raison que, dans un tel cadre, l'aide méthodologique est aussi importante que l'aide sur les contenus proprement dits.

II - Qui sont les acteurs ? Quel est leur rôle ?

1-L'équipe de direction

Elle est le pilote du dispositif.

Elle recrute les intervenants volontaires de l'accompagnement éducatif. Elle assure un rôle d'impulsion et de mise en cohérence de ce dispositif avec ceux déjà offerts aux élèves dans le temps scolaire.

2-Les enseignants et les assistants d'éducation

Ils forment les principaux intervenants du dispositif mis en place par l'établissement. Impliqués sur la base du volontariat, ils définissent en concertation avec l'équipe de direction et en fonction des besoins des élèves volontaires, le cadre et le contenu de leur intervention -

3-Les parents

Ils soutiennent la motivation de leurs enfants à participer aux activités proposées et à respecter leur engagement d'assiduité lors de l'inscription.

L'accompagnement éducatif offre aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation avec l'établissement scolaire leur permettant une meilleure implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

4-Les élèves

Ce dispositif leur offre la possibilité de bénéficier d'une aide aux devoirs et d'une aide méthodologique. Ces activités les aideront à mieux réussir leur scolarité et à s'épanouir dans leur vie. Une fois inscrits dans une activité, ils s'engagent à suivre les activités proposées, au même titre que les enseignements qui leur sont proposés pendant la classe.

Il est demandé à tous les élèves inscrits dans le dispositif d'être volontaires, assidus, et persévérants. En effet, seule une certaine patience permet au soutien d'apporter une amélioration que l'on pourra évaluer dans les résultats en classe. L'intérêt manifesté par les familles ne peut qu'aider cet investissement des enfants.

III Comment s'inscrire?

Les inscriptions se font pour une période d'une dizaine de semaines et par le biais du coupon réponse qui devra être signé par les parents et par l'élève.

Trois périodes sont prévues :

Période 1 : du 1er octobre au 21 décembre

Période 2 : du 7 janvier au 29 mars

Période 3 : du 2 avril au 21 juin

L'inscription peut se faire sur un ou plusieurs créneaux.

IV Les différents créneaux horaires de l'accompagnement éducatif?

Le tableau joint récapitule les créneaux qui sont dévolus à l'accompagnement éducatif.

Année scolaire 2012-2013

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Volet aide aux devoirs

COUPON REPONSE

Période 1 du 1^{er} octobre au 21 décembre 2012

à remettre au bureau de la vie scolaire pour le 26 septembre dernier délai.

NOM de l'élève.....PRENOM.....CLASSE.....

participera à l'Accompagnement Educatif le :

LUNDI

15H30 à 16H30 (2 groupes de 10 élèves)

16H30 à 17H30 (1 groupe de 10 élèves)

MARDI

15H30 à 17H30 (2 groupes de 10 élèves)

16H30 à 17H30 (2 groupes de 10 élèves)

JEUDI

16H30 à 17H30 (2 groupes de 10 élèves)

16H30 à 17H30 (3 groupes de 10 élèves)

DATE

SIGNATURE DE L'ELEVE

SIGNATURE DES PARENTS